

Avis

Important aux étudiants de la deuxième année du Master pour la réinscription au titre de l'année universitaire 2025/2026

Il est porté à la connaissance des étudiants de la deuxième année du Master que l'opération de réinscription est conditionnée par :

1. Réinscription obligatoire en ligne sur la plateforme : <https://my.umi.ac.ma> à partir du **samedi 27 septembre 2025** jusqu'au **jeudi 2 octobre 2025**, délai de rigueur.

2. Dépôt du dossier : Du **lundi 29 septembre 2025** jusqu'au **vendredi 3 octobre 2025**,

selon l'horaire suivant :

- Le matin : **de 9h à 11h**
- L'après-midi : **de 15h à 17h**

Les étudiants concernés sont tenus de se présenter au guichet du Master munis des pièces suivantes :

- Reçu de réinscription en ligne sur le site de l'Université Moulay Ismaïl.
- Attestation de non-emploi pour les étudiants non fonctionnaires (récente).
- Attestation de travail pour les fonctionnaires (récente).
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse de l'étudiant(e).

